



Commune d'Oron

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission d'étude sur le préavis municipal n° 02/2013
Règlement relatif à l'autorisation d'exécuter des installations intérieures de gaz.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

La commission chargée d'étudier le préavis n° 02/2013 s'est réunie le 12 février 2013
Monsieur Isoz Municipal en charge du dossier nous a fait une brève présentation du préavis et a répondu à nos questions nous le remercions.

En résumé le règlement permet de garantir la sécurité des installations intérieures de gaz, cela à partir du premier organe d'arrêt situé à l'intérieur du bâtiment par des entreprises bénéficiant d'une autorisation, dénommés concession.

Et de plus il permet aux propriétaires de bâtiment y compris notre commune de faire un appel d'offre d'installations intérieures de gaz. Entre un installateur concessionnaire et la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, pour l'instant seul autorisée à réaliser ces travaux.

La commission tient à relever que le règlement est imposé par la loi et ne pouvant être modifié. Il ne peut être qu'accepté (ou refusé) en l'état.

La commission propose aux membres du Conseil Communal d'Oron d'adopter,

Le règlement relatif à l'autorisation d'exécuter des installations intérieures de gaz.

Les membres de la commission :

Gallaz Philippe

Fonjallaz Edouard

Jordil Daniel

Ferreira Gabriel

Maillard Albert

*Un et transmis à la Municipalité
le 26 février 2013*

J. Isoz

